



CHARTRE : LIGNES DIRECTRICES POUR IDENTIFIER LES PROJETS EN ADÉQUATION AVEC LES PRINCIPES ET OBJECTIFS DE BOERENBRUXSELPAYSANS.

A. Préambule

Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a décidé en date du 04 février 2016 d'octroyer une subvention d'un montant maximum de 5.857.986,49€ dans le cadre de la mise en œuvre du projet « BoerenBruxselPaysans ». Ce projet s'insère dans la programmation 2014-2020 des fonds structurels européens et le Programme Opérationnel « Investissement pour la croissance et l'emploi » en Région de Bruxelles-Capitale.

Bruxelles Environnement, Le Début des Haricots ASBL, Terre-en-vue ASBL, Maison verte & bleue ASBL, Credal ASBL et la Commune d' Anderlecht sont chargés de mener ce projet à bien, coordonné par Bruxelles Environnement.

La mise en œuvre de BoerenBruxselPaysans implique de construire des relations privilégiées avec des acteurs de la production, transformation et distribution alimentaire. Afin de pouvoir faire un choix éclairé des acteurs avec lesquels nouer ces collaborations, une grille d'analyse est nécessaire. C'est l'objectif de ce document.

B. Vision, mission, objectif et principes de BoerenBruxselPaysans

BoerenBruxselPaysans repose sur une **vision** impliquant la transition de nos systèmes alimentaires (production, transformation, distribution et consommation) afin d'assurer le respect du vivant et les possibles des générations futures. Cette vision se focalise, dans le cadre du projet, sur l'amélioration de la résilience de la Région de Bruxelles Capitale.

BoerenBruxselPaysans a pour **mission** de faciliter et d'augmenter la production et la transformation alimentaire locale (Région de Bruxelles Capitale et son territoire alimentaire) selon des modes de production écologiques, à destination des mangeurs bruxellois. Il vise à favoriser l'accès de ceux-ci à une nourriture de qualité via des circuits courts, à les sensibiliser à l'alimentation durable sous tous ses aspects et à les faire participer aux dynamiques alimentaires locales.

L'**objectif** est de créer un projet-pilote, reproductible, intégrant toute la filière de l'alimentation durable, depuis la production jusqu'à la consommation. Ce projet-pilote s'implante à la limite du territoire péri-urbain, principalement à Anderlecht (Neerpede et Vogelzang). L'objectif sera atteint via des soutiens méthodologiques et techniques aux porteurs de projet, des formations, la mise à disposition d'infrastructures et de terrains, le développement de circuits courts de transformation et de vente, des actions de sensibilisation et de mise en réseau...

BoerenBruxselPaysans limite volontairement son rayon d'action à la culture en pleine terre (et non hors sol).

Les **principes** de BoerenBruxselPaysans sont :

- Préserver et améliorer le capital sol, air, eau et biodiversité des écosystèmes.
- Valoriser /créer du lien entre la ville et son environnement péri-urbain à caractère rural, tant au niveau des relations alimentaires, humaines, sociales et économiques qu'au niveau des paysages.
- Assurer une viabilité économique des opérateurs tout le long de la chaîne de valeurs dans un écosystème économique, où les marges sont équitablement partagées entre agriculteurs, transformateurs et distributeurs et où les produits sont largement accessibles aux mangeurs bruxellois via des circuits courts.

C. Application des lignes directrices

L'adéquation des projets avec la vision, la mission, les objectifs et les principes de BoerenBruxselPaysans sera évaluée sur base d'une analyse par les partenaires de l'équipe de pilotage de BoerenBruxselPaysans. Cette analyse reposera sur les critères énoncés ci-dessous. Les projets peuvent être retenus sur base d'une volonté de changement pour correspondre aux critères, sans qu'ils y répondent déjà.

Afin de procéder à cette analyse, les informations accessibles à tous (site internet du projet, brochure, autres éléments de communication...) seront, le cas échéant, complétées par des interviews.

Pour les projets partenaires qui seraient inclus dans un réseau initié par BoerenBruxselPaysans, il sera demandé un engagement écrit. La forme de cet engagement sera élaborée en fonction du projet et du réseau.

Voir aussi point G. 'Engagement de BoerenBruxselPaysans'.

D. Définition du Circuit court

BoerenBruxselPaysans reprend à son compte la définition du Gouvernement de la Région Wallonne :

« Un mode de production et de commercialisation qui vise à rapprocher le producteur du consommateur, tous secteurs confondus. Il s'agit donc d'une part de réduire le nombre d'intermédiaires afin d'assurer un revenu équitable au producteur et un prix juste au consommateur. La proximité relationnelle induite par le circuit court renforce la transparence de la filière, valorise le savoir-faire des producteurs, améliore la qualité des produits et des services et crée des liens de confiance entre producteurs et consommateurs notamment sur le plan de la qualité. Le circuit court implique, d'autre part, une proximité géographique entre tous les acteurs, ce qui permet de réduire les impacts du transport et qui contribue à un environnement sain. En fonction des secteurs, le circuit court s'envisage sur des distances variables, mais ces distances sont toujours les plus réduites possibles. Le circuit court participe au renforcement d'une économie plus endogène et par là même plus résiliente. Le circuit court prend en compte un objectif d'amélioration de la qualité de vie et du bien-être en Wallonie, en s'appuyant entre autres sur le contexte environnemental pour créer des opportunités économiques. Le circuit court s'inscrit dès lors dans la voie des alliances emploi-environnement et plus largement du développement durable. »

En la contextualisant :

Dans le cas de BoerenBruxselPaysans, la vente doit être orientée vers les mangeurs bruxellois.

Et en ajoutant un accent sur :

Dans le cadre du circuit court, le revenu équitable du producteur est, entre autres, la conséquence d'une plus grande maîtrise des prix de vente. Le circuit court peut permettre aux mangeurs de s'engager solidairement vis-à-vis des producteurs.

E. Critères obligatoires

Les projets doivent impérativement respecter les critères ci-dessous.

1. Conformité à la législation

Les projets partenaires seront conformes à la législation applicable au projet concerné. BoerenBruxselPaysans n'effectuera aucun contrôle ni enquête à ce sujet.

2. Projets de production :

- Production alimentaire à destination des populations humaines, et des mangeurs bruxellois en particulier.
- Culture de fruits et légumes en pleine terre, élevage au sol. Certaines cultures alimentaires par essence hors sol sont également envisageables (champignons, graines germées...)
- Projet socialement, écologiquement et économiquement soutenable et pérenne, en veillant au respect des producteurs et des mangeurs, de la terre, des paysages et à l'équilibre des écosystèmes.

- En particulier pour l'aspect environnemental, pas d'usage de :
 - produits chimiques (notamment engrais et pesticides) de synthèse
 - semences enrobées de produits phytopharmaceutiques de synthèse,
 - OGM,
 - traitement préventif de synthèse, facteurs de croissance de synthèse ou acides aminés de synthèse administrés aux troupeaux d'animaux.
 - pratiques susceptibles d'entraîner des phénomènes d'érosion du sol
- En particulier pour l'aspect économique :

Les projets impliquant une commercialisation sont en circuit court (voir D. définition) et visent une professionnalisation (avec un impact positif sur la création d'emplois).
- En particulier pour l'aspect social :
 - Les projets de production visent une accessibilité large des mangeurs.
 - Ils auront une ouverture au dialogue avec l'ensemble des activités de BoerenBruxselPaysans.
- Participe à l'augmentation de la résilience de la Région de Bruxelles Capitale : plus grande autonomie alimentaire, relocalisation d'emplois, développement des savoir-faire ...
- Projet intégrant des pratiques innovantes, sans pour cela renoncer aux savoirs du passé.

3. Projets de transformation :

- Le produit transformé est destiné aux mangeurs bruxellois.
- Projet socialement, écologiquement et économiquement soutenables et pérennes, en veillant au respect des producteurs et des mangeurs, de la terre, des paysages et à l'équilibre des écosystèmes. Y compris pour les méthodes de production du produit transformé et de packaging.
 - En particulier pour l'aspect environnemental :
 - Les ingrédients de base utilisés respecteront les critères ci-dessus quant à leurs méthodes de production.
 - Le produit sera élaboré en respectant au mieux la notion de circuit court, que ce soit pour les ingrédients ou le produit transformé.
 - En particulier pour l'aspect économique :

Les projets impliquant une commercialisation sont en circuit court (voir D. définition) et visent une professionnalisation (avec un impact positif sur la création d'emplois).

4. Projets de restauration :

BoerenBruxselPaysans se basera sur les critères de labellisation Goodfood, en cours d'écriture. Ces critères seront disponibles courant 2017.

5. Projets de distribution :

Les projets de distribution s'inscriront dans le cadre de circuits courts, tels que définis au point D.

6. Projets de sensibilisation citoyenne :

Aucun critère spécifique n'est identifié pour les projets de participation citoyenne, au vu de leur spécificité. Cependant, ils devront être compatibles avec le point B.

F. Critères volontaires

Ces critères volontaires représentent un « idéal » (à géométrie variable selon la nature des projets : production, transformation, distribution...) vers lequel tendre et que BoerenBruxselPaysans encourage fortement à atteindre.

BoerenBruxselPaysans s'engage :

- à privilégier les partenariats avec des projets qui respectent déjà un ou plusieurs de ces critères ;
- à valoriser les projets qui respectent un ou plusieurs de ces critères ;
- à soutenir les projets qui ne respectent aucun d'entre eux dans leurs démarches pour y parvenir.

➤ Certification bio

Pour rappel, l'IFOAM (Fédération Internationale des mouvements d'Agriculture Biologique) définit comme suit l'agriculture biologique :

L'agriculture biologique est un système de production qui maintient et améliore la santé des sols, des écosystèmes et des personnes. Elle s'appuie sur des processus écologiques, la biodiversité et des cycles adaptés aux conditions locales, plutôt que sur l'utilisation d'intrants ayant des effets adverses. L'agriculture biologique allie tradition, innovation et science au bénéfice de l'environnement commun et promeut des relations justes et une bonne qualité de vie pour tous ceux qui y sont impliqués.

L'agriculture biologique se base donc sur 4 principes :

- Santé/health : Healthy soil, plants, animals, humans = a healthy planet
- Écologie/ecology : Emulating and sustaining natural systems
- Équité/fairness : Equity, respect and justice for all living things
- Précaution/care : For the generations to come.

Voir www.ifoam.bio/sites/default/files/poa_french_web.pdf

➤ Charte Nature&Progrès

La charte de Nature&Progrès met l'accent de façon plus précise que l'IFOAM sur une vision intégrée et sociétale de l'agriculture.

Voir <http://www.natureetprogres.org/charte.pdf>

➤ Certification selon le Système de Garantie Participative

Cette certification est intégrée dans le cas de la certification N&P. Cependant, certains projets pourraient ne désirer que ce volet de la certification. Elle n'est, à l'heure actuelle, pas encore opérationnelle en RBC, mais devrait bientôt l'être.

➤ Production avec mécanisation minimalisée

Diminuer la mécanisation (sur petite surface) permet des cultures plus diversifiées et denses, moins de charges en investissements et en combustible, et un impact moindre sur la consommation des ressources et les émissions de gaz à effet de serre.

➤ Implantation spatiale :

Il s'agira de veiller à la qualité des aménagements paysagers, à l'amélioration du maillage vert et bleu, ou à la mise en œuvre de mesures agro-environnementales.

➤ Gouvernance participative

La gouvernance peut être définie comme la méthode de gestion, d'une entreprise par exemple. La gouvernance participative implique une palette plus ou moins large d'acteurs afin de partager les pouvoirs de décision et les responsabilités de cette gestion. L'objectif est que les intérêts particuliers soient dépassés pour viser un résultat se rapportant au bien commun.

➤ Implication publics fragilisés

Certains citoyens ont des difficultés à accéder à une alimentation de qualité. Afin de leur faciliter cet accès, des mesures spécifiques doivent souvent être prises. Ces mesures peuvent s'orienter sur la communication, le choix du mode de commercialisation, la mise en œuvre de partenariats...

➤ Engagement dans la recherche innovante

La transition des systèmes alimentaires peut bénéficier des résultats de recherches scientifiques, appliquées à des projets innovants. Cette recherche doit pouvoir compter sur des acteurs engagés, prêts à participer à la récolte des données, leur analyse et la diffusion des résultats.

➤ **Ecosystèmes**

Une attention particulière est accordée aux projets qui veillent à maintenir et améliorer la fertilité du sol, à favoriser l'autonomie en azote du système agricole, à favoriser les éléments du maillage écologique sur les espaces cultivés.

G. Soutiens possibles de BoerenBruxselPaysans

BoerenBruxselPaysans peut soutenir les projets qui correspondent à la charte de plusieurs manières. Ce soutien doit être défini au cas par cas, et peut toucher entre autres aux thématiques suivantes :

- Visibilité des projets partenaires (référencement sur pages web BBP, diffusion de flyers/brochures lors de stand, intégration dans des inventaires et cartographies)
- Mise en réseau (éventuellement via une coopérative...)
- Accès aux connaissances développées dans le cadre de BoerenBruxselPaysans.
- Soutien aux projets dans leurs démarches visant à atteindre les critères volontaires (cf point F).
- Expertise à disposition des projets qui désirent s'améliorer sur l'aspect paysager.